



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

Présents	Monique NEDELLEC, Marc BOIZARD, Laurent THOMAS, Isabelle BIDEAU, Anaïs MURLA, Michel CLEACH, Yves-Marie DAYOT, Julie HOFER, Clément REUNGOAT
Secrétaire de séance	Anaïs MURLA
Absents / Excusés	Anne-Flore CZERWINSKI, Marie-France ROLLAND, Stéphane REMEUR, Emmanuel TOCQUER (Procuration à Monique NEDELLEC).

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9 / Votants : 10

Date de convocation du conseil Municipal : 13/02/2026

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

- DIA
- Attribution des lots relatifs au marché de construction de 4 logements sociaux
- Annulation de la résiliation du bail commercial de la société AGDM
- Motion de soutien au SDEF
- Budget Principal Commune – Compte Financier Unique 2025
- Budget annexe Lotissement de Rozigou – Compte Financier Unique 2025
- Budget annexe Lotissement rue Ar Pont– Compte Financier Unique 2025
- Budget annexe Commerces – Compte Financier Unique 2025
- Budget annexe Commerces - Affectation de résultat
- Budget Principal Commune - Affectation de résultat
- Vote des taux
- Subvention au CCAS
- Budget Principal Commune – Budget primitif 2026
- Budget annexe Commerces – Budget primitif 2026
- Budget annexe Lotissement rue Ar Pont– Budget primitif 2026
- Fongibilité des crédits
- Questions et informations diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2026

Aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants).

1. DIA :

Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil, qui concerne un terrain situé 7 rue du Falaizou.

La Mairie a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

2. Attribution des lots relatifs au marché de construction de 4 logements sociaux

Vu le lancement du marché public sur la plateforme Mégalis le 10/11/2025 ;

Vu les offres réceptionnées le 05/12/2025 et les négociations qui ont suivi ;

Vu le rapport d'analyse des offres de Benjamin Maîtrise d'œuvre en date du 19/02/2026 ;

Il est proposé de retenir les offres suivantes, montants HT:

- LOT 2 TERRASSEMENT VRD – COLAS	79 966,65 €
- LOT 3 GROS ŒUVRE – COBA	173 570,85 €
- LOT 4 ENDUIT EXTERIEUR – CONCEPT FACADE	16 378,05 €
- LOT 5 CHARPENTE BOIS BARDAGE – DILASSER	73 500,00 €
- LOT 6 COUVERTURE ARDOISE ZINC – MENEZ COUVERTURE	70 776,15 €
- LOT 7 MENUISERIES EXTERIEURES – SARL QUEINNEC	47 729,59 €
- LOT 8 MENUISERIES INTERIEURES – MENUISERIE LAROCHE	14 885,32 €
- LOT 9 CLOISON DOUBLAGE PLAFOND – SAS CHARLES LAPOUS	56 660,59 €
- LOT 10 PLOMBERIE CHAUFFAGE – CHAPALAIN	47 252,65 €
- LOT 11 ELECTRICITE – SATEC	27 342,68 €
- LOT 12 FAIENCE REVETEMENTS DE SOLS – EURL ABGRALL	33 656,53 €
- LOT 13 PEINTURE REVETEMENTS MURAUX – CONCEPT JACQUES GUENEUGUES	14 328,57 €
- LOT 14 ESPACES VERTS – JO SIMON SA	25 155,05 €

Pour un montant total HT de travaux de: **681 202,68 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ces choix et d'autoriser le Maire à signer les marchés.

Adopté à l'unanimité (10 votants).

3. Annulation de la résiliation du bail commercial de la société AGDM

A la suite de la délibération 2025D65 du 18/12/2025 actant la rupture anticipée amiable du bail commercial de la société AGDM, il est apparu que le repreneur n'était pas en mesure de prendre la possession des locaux au 1er février. Or la vente du fonds de commerce ne devait pas entraîner de rupture de bail. En conséquence il est proposé d'annuler la délibération initiale et de rendre sans objet l'acte sous seing privé du 23 décembre 2025 afin que la résiliation du bail soit réputée n'avoir jamais existé.

A compter du 1er mars 2026, il est proposé de conclure un nouveau bail commercial avec l'EURL JAM pour 9 années. Le montant du loyer est de 308 € TTC / mois.

A compter du jour de la signature du nouveau bail, la commune et l'EURL JAM résilient à l'amiable le bail commercial établi en date du 22 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider les propositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité (10 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

4. Motion de soutien au SDEF

Le SDEF a adopté une motion le 19 décembre 2025 pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseau à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Considérant qu'un nouvel interlocuteur départemental risquerait de complexifier la gouvernance des réseaux;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De prendre acte de la motion du SDEF du 19 décembre 2025 et de se prononcer favorablement sur cette motion.

Adopté à l'unanimité (10 votants).

5. Budget Commune – CFU 2025

Mme le Maire explique que le compte financier unique regroupe, dans un seul document, les comptes tenus par la mairie et ceux tenus par la trésorerie et qu'il permet d'arrêter ensemble des chiffres concordants et de constater définitivement le résultat de l'exercice.

Elle indique que l'application HELIOS étant indisponible, les délibérations sur les Comptes Financiers Uniques 2025 ne sont pas possibles aujourd'hui et que seule une présentation des résultats est réalisée.

COMMUNE	Dépenses	Recettes	Résultat exercice N	Résultat N-1	Résultats SIMIF	Résultat de clôture exercice N
Investissement	213 692,06	419 913,33	206 221,27	287 857,28	153,29	494 231,84
Fonctionnement	599 228,12	747 474,63	148 246,51	45 608,82	365,44	194 220,77

LOTISSEMENT ROZIGOU	Dépenses	Recettes	Résultat exercice N	Résultat N-1	Résultat de clôture exercice N
Investissement	7034,67		-7034,67	-154 860,05	- 161 894,72
Fonctionnement	7035,06	66 902,79	59 867,73	102 026,60	161 894,33



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

LOTISSEMENT RUE AR PONT	Dépenses	Recettes	Résultat exercice N	Résultat N-1	Résultat de clôture exercice N
Investissement	271 050,56	356 626,21	85 575,65	-96 801,98	-11 226,33
Fonctionnement	271 325,56	271 050,56	-275,00		- 275,00
COMMERCES	Dépenses	Recettes	Résultat exercice N	Résultat N-1	Résultat de clôture exercice N
Investissement	3333,32	4999,98	1666,66	-4999,98	-3333,32
Fonctionnement	119,00	8569,41	8450,41	3606,74	12 057,15

6. Budget annexe Commerces – Reprise anticipée des résultats au BP 2026

En accord avec la Trésorerie, les résultats prévisionnels pour 2025 ont été estimés et peuvent être repris de manière anticipée dans le BP2026 des commerces.

Excédent de fonctionnement	12 057,15 €	12 057.15 € au 1068 en recettes d'investissement, excédents de fonctionnement capitalisés
Déficit d'investissement	- 3333,32 €	Au 001 en dépenses d'investissement, déficit d'investissement reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De valider la reprise anticipée des résultats présentée ci-dessus pour les commerces au BP 2026.

Adopté à l'unanimité (10 votants).

7. Budget Commune – Reprise anticipée des résultats au BP 2026

En accord avec la Trésorerie, les résultats prévisionnels pour 2025 ont été estimés et peuvent être repris de manière anticipée dans le BP2026 de la commune.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

	Résultat de clôture	Affectation du résultat
Excédent de fonctionnement	194 220,77 €	143 855,33 € en 1068 (RI)
		50 365,44 € en 002 (RF)
Excédent d'investissement	494 231,84 €	En 001 (RI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De valider la reprise anticipée des résultats présentée ci-dessus pour la commune au BP 2026.

Adopté à l'unanimité (10 votants).

8. Vote des taux

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition de 2025:

Foncier bâti communal = 33.55 %

Foncier non bâti = 43.46 %

Taxe d'habitation = 12,69 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De valider les taux d'imposition ci-dessus pour 2026.

Adopté à l'unanimité (10 votants).

9. Budget principal Commune – BP 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition BP2026
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	185 886,45 €
CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL	292 000,00 €
CHAPITRE 014 ATTENUATION DE PRODUITS	43 930,00 €
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	142 873,41 €
CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES	16 607,30 €
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €
CHAPITRE 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 000,00 €
CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 000,00 €
CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	84 150,28 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	775 947,44 €



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition BP2026
CHAPITRE 002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	50 365,44 €
CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 000,00 €
CHAPITRE 013 ATTENUATION DE CHARGES	4 500,00 €
CHAPITRE 70 VENTES, PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	54 250,00 €
CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES	28 832,00 €
CHAPITRE 731 IMPOSITIONS DIRECTES	491 000,00 €
CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	112 500,00 €
CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	29 500,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	775 947,44 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition BP 2026 TTC	RESTES A REALISER 2025
CHAPITRE 040 ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 000,00 €	
CHAPITRE 16 EMPRUNT	52 500,00 €	
CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	550,00 €
CHAPITRE 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	16 000,00 €	15 418,00 €
CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 000,00 €	3 896,32 €
CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 150 000,00 €	69 056,52 €
CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	80 000,00 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 360 500,00 €	
TOTAL RAR		88 920,84 €
TOTAL GENERAL	1 449 420,84 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition BP 2026 TTC	RESTES A REALISER 2025
CHAPITRE 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	494 231,84 €	
CHAPITRE 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	84 150,28 €	
CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 000,00 €	
CHAPITRE 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	154 855,43 €	
CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	408 183,29 €
CHAPITRE 16 EMPRUNT	300 000,00 €	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 041 237,55 €	
TOTAL RAR		408 183,29 €
TOTAL GENERAL	1 449 420,84 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
 -De valider le BP 2026 ci-dessus pour le budget principal de la commune.
Adopté à l'unanimité (10 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

10. Budget annexe Commerces – BP 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	COMPTE D'EXECUTION	Proposition BP 2026 HT
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		8 891,70 €
60632	Fournitures de petit equipement	3 891,70 €
615228	Autres bâtiments publics	5 000,00 €
CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES		8,30 €
66111	Interets des emprunts et dettes	8,30 €
CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		8 900,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article	COMPTE D'EXECUTION	Proposition BP 2026 HT
CHAPITRE 002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		
CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES		8 900,00 €
752	Revenus des immeubles	8 900,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		8 900,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	COMPTE D'EXECUTION	Proposition BP 2026 HT
CHAPITRE 001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		3 333,32 €
CHAPITRE 16 EMPRUNT		833,53 €
1641	EMPRUNT EN UNITE MONET DE LA ZONE EURO	833,53 €
CHAPITRE 23 TRAVAUX EN COURS		7 890,30 €
2313	CONSTRUCTION	7 890,30 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		12 057,15 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	COMPTE D'EXECUTION	Proposition BP 2026 HT
CHAPITRE 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		- €
CHAPITRE 021 VIR. SECTION DE FONCTIONNEMENT		
1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	12 057,15 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		12 057,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
 -De valider le BP 2026 ci-dessus pour le budget annexe des commerces.
Adopté à l'unanimité (10 votants).

11. Budget annexe du lotissement rue Ar Pont– BP 2026



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article		intitulé	observations	montant	article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)		275,00	002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)		
6015	011	achats de terrain			7015	70	Ventes de terrains aménagés		129 659,40
6045	011	achats d études			757341	75	subventions exceptionnelles		
605	011	achats de matériels, équipements			796	043	Transfert de charges financières		10 050,00
608	043	fraies accessoires		10 050,00	791	043	Transfert de charges gestion courante		
6611	66	charges d'intérêt		10 050,00	60315	042	variation terrains à aménager	intégration lots achevés	
658	65	charges diverses gest' courante	rompus TVA		7133	042	Variation des encours	intégration lots achevés	
65822	65	Reversement excédent			71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés	10 050,00
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes (sortie terrains)	126 685,73	758	75	rompus TVA	produits diverses gest' courante	
71355	042	variation terrains aménagés	Annulat' stocks en BE						
7133	042	Variation des encours	Annulation stocks						
60315	042	variation terrains à aménager	Annulation stocks						
				TOTAL					TOTAL
				147 060,73					149 759,40
INVESTISSEMENT									
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)		11 226,33	001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)		
3351	040	terrains à aménager	constatation stock final		1641	16	emprunts en euros		
3354	040	Etudes	constatation stock final		168748	16	Avance BP		89 000,00
3355	040	travaux en cours	constatation stock final		3555	040	terrains aménagés	Ventes (sortie terrains)	126 685,73
3545	040	terrains aménagés	constatation stock final	10 050,00	3555	040	travaux aménagés	Annulation stocks	
315	040	terrains à aménager	constatation stock final		3351	040	terrains à aménager	Annulation stocks	
1641	16	Remboursement Emprunts	constatation stock final		3354	040	Etudes	Annulation stocks	
1687	16	Remboursement avance BP			3355	040	travaux en cours	Annulation stocks	
					315	040	terrains à aménager	Annulation stocks	
				TOTAL					TOTAL
				21 276,33					206 685,73

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De valider le BP 2026 ci-dessus pour le budget annexe du lotissement rue Ar Pont.

Adopté à l'unanimité (10 votants).

12. Fongibilité des crédits

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Cela est valable pour l'ensemble des budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De valider le principe de fongibilité des crédits pour l'ensemble des budgets.

Adopté à l'unanimité (10 votants).

13. Questions et informations diverses

- Tour de garde des élections.

Séance levée à 18H50.

La Secrétaire de Séance,
Anaïs MURLA

Le Maire,
Monique NEDELLEC

